

DEC141090DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Evelyne LUCAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8258 intitulée Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC130018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMR8258, intitulée « Unité de Technologies Chimiques et Biologiques pour la santé », dont le directeur est Monsieur Daniel SCHERMAN ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Evelyne LUCAS, Ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne LUCAS, délégation est donnée à Monsieur Gounassegarin VIRAPIN, Technicien de classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Les délégations accordées à Madame Evelyne LUCAS et Monsieur Gounassegarin VIRAPIN sont limitées à 1 000,00€ H.T pour les missions.**

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2014

Le Directeur d'unité  
Daniel SCHERMAN